Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202603013-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza et LEGRAND Denis, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine et CARIOU Gisèle.
Le quorum a été atteint avec 15 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-03-013 MOTION RELATIVE AU SOUTIEN SDEF ECHELLE LOCAL

Dossier présenté par : Joel PERCHOC

M Perchoc rappelle les enjeux soulevés par la motion adoptée par le SDEF le 19 décembre 2025 et souligne l'importance de préserver une organisation des services publics de réseaux fondée sur la proximité, la solidarité et l'efficacité opérationnelle. Il invite le conseil municipal à prendre acte de la motion du SDEF du 19 décembre 2025 et à se prononcer favorablement sur cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion du SDEF marquant son soutien à la structure.

Motion en annexe

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,
Gisèle CARIOU